



Avis d'entrée en vigueur

Avis public est donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors des séances que son Conseil a tenues :

- le 3 février 2026, les règlements suivants :
 - Règlement autorisant l'acquisition de véhicules pour la Direction de la police et décrétant un emprunt de 1 500 000 \$ (2026, chapitre 11) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 9, 10, 11, 12 et 13 mars 2026 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 13 mai 2026;
 - Règlement autorisant la réalisation d'études d'avant-projet et de conception, l'acquisition d'équipements ainsi que des travaux pour améliorer la sécurité routière et la mobilité active et décrétant un emprunt de 1 450 000 \$ (2026, chapitre 13) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 9, 10, 11, 12 et 13 mars 2026 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 13 mai 2026;
- le 17 février 2026, le Règlement autorisant l'acquisition et l'installation d'équipements réseautiques pour les véhicules et décrétant un emprunt de 225 000 \$ (2026, chapitre 14) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 9, 10, 11, 12 et 13 mars 2026 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 13 mai 2026.

Ces règlements sont maintenant en vigueur et actuellement déposés dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 15 mai 2026.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière